

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 19 JUIN 2025
--

L'an deux mille vingt-cinq, le 19 juin, le Conseil Municipal de Normanville dûment convoqué le 12 juin 2025, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Normanville sous la Présidence de Monsieur Philippe VIVIER, Maire.

ETAIENT PRESENTS

Monsieur Philippe VIVIER
Madame Anne HEURTAUX
Monsieur Arnaud MABIRE
Madame Aurélia MAUBOUSSIN
Monsieur Daniel GALLIE
Madame Stéphanie LOURETTE
Monsieur Jean-Pierre COLLAS
Monsieur Ludovic FRIARD
Monsieur Dimitri DUREL
Madame Claudine COUV RAT

ETAIENT ABSENTS EXCUSES

Madame Nadège URBANSKI
Monsieur Jean-Pascal RUIZ
Monsieur Jean-Luc DEPAUW - Pouvoir à Stéphanie LOURETTE

Nombre de membres en exercice : 13
Nombre de membres présents ou représentés : 11
Nombre de membres votants : 11

A été désignée secrétaire de séance, Madame Claudine COUV RAT.

APPROBATION DU COMPTE RENDU

Le compte rendu du 22 mai 2025 est adopté à l'unanimité.

► Gens du voyage – Suite à l’occupation illégale des gens du voyage du 25 mai au 1^{er} juin 2025, Monsieur DUREL propose de modifier les poteaux d’incendie accessibles dans l’état actuel. Cette proposition sera étudiée pour les prochains budgets. Monsieur VIVIER précise qu’il n’est pas possible de mettre des plots. Il est impératif de laisser le passage aux services d’urgence aux terrains de football et à l’arborétum.

Une barrière a été installée sur le terrain multisports, et après une tentative d’occupation illégale des gens du voyage, la barrière a dû être soudée par les services techniques.

Une visite d’installations voisines est envisagée avec Jean-Pierre COLALS, adjoint chargé des travaux.

► SIEGE 27 – Recensement programmation travaux

- Effacement des réseaux du chemin du châtaignier pour l’année 2027
- Remplacement des candélabres LED de la rue du Stade, Rue du Robichon, pour l’année 2027

► Bouygues Télécom - Projet couverture réseau

La société SPIE CityNetworks est mandatée par Bouygues télécom pour rechercher et négocier des emplacements pour l’installation d’antenne relais pour la couverture réseau de l’opérateur.

Actuellement, une antenne est implantée sur un terrain privé en haut du chemin des carreaux (Après la Ferme des Houlettes) qui héberge déjà Orange et Free mobile. La Société ne peut pas se greffer dessus pour cause de surcharge du pylône et de la faible hauteur des antennes qui seraient en dessous des nappes d’antennes des deux opérateurs existants.

La Société propose de créer un nouveau support a quelques dizaines de mètres et souhaite un accord de principe pour ce projet. Les membres du conseil municipal ne s’opposent pas à ce projet, et demandent la réalisation des mesures d’exposition aux champs électromagnétiques sur différents lieux de la commune (. Monsieur VIVIER informera la Société SPIE CityNetworks de prendre contact avec le propriétaire de la parcelle concernée).

► Les Ouches – Présentation du cahier des charges de la consultation le vendredi 25 juillet 2025.

► EPN - Implantation de RIS - Panneau signalétique Relais d’Information Services de la Voie douce de grande taille

Proposition des élus : au carrefour du terrain multisports, rue du stade, croisement entre le GR (Sentier de Grand Randonnée) et la piste cyclable Vallée de l’Iton et à proximité du parking de la salle des fêtes.

► La commune de Normanville a reçu un courrier de SOFIAL, sollicitant le retrait du nouveau permis d’aménager et revenant sur le projet validé de 2024, après décision du Tribunal Administratif – Lotissement avec une entrée et une sortie, route de la Vallée.

Monsieur VIVIER informe les membres du conseil municipal, qu’un courrier sera transmis à SOFIAL et à chaque demandeur d’un permis de construire, leur précisant leur responsabilité dans la gestion des eaux pluviales de ce lotissement et des parcelles à construire..

► Monsieur MABIRE demande la réparation de la grille (avaloir), route de la Vallée (RD n°52). Elle se lève très régulièrement et peut provoquer un accident. Demande de devis en urgence.

► SMABI – Berges Saint-Gaud - Monsieur VIVIER précise qu’il va établir un arrêté d’interdiction d’emprunter les berges de l’Iton (de la cascade à l’entrée des Reinettes) à compter du 1^{er} aout 2025, durant la durée des travaux.

► Vu les horaires de l'étude encadrée sur l'année scolaire 2025-2026

Lundi de 16 h 15 à 17 h 15 & Jeudi de 16 h 15 à 17 h 15

Les membres du conseil municipal :

- Donnent un avis favorable à la mise en place de l'étude encadrée sur l'année scolaire 2025-2026 du lundi 8 septembre 2025 au jeudi 25 juin 2026.
- Décident le recrutement d'un agent contractuel dans le grade de Rédacteur Principal 2^{ème} classe pour la période du 8 septembre 2025 au 25 juin 2026.

L'agent assurera l'encadrement des enfants pour l'étude encadrée pour une durée hebdomadaire de

2 h (lundi et jeudi) du 8 septembre 2025 au 25 juin 2026 soit 42 semaines.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'échelon 12, Indice brut 638, Indice majoré 539 du grade de recrutement

Délibération adoptée à l'unanimité

► DB2025.047 - Transfert de compétence – Formalisation de la compétence AO Accueil Petite Enfance

La loi du 18 décembre 2023 pour le plein emploi a créé le service public de la petite enfance et formalise le rôle d'autorité organisatrice (AO) de l'accueil du jeune enfant. Cette notion précisée à l'article 17 et au nouvel article L. 214-1-3 du code de l'action sociale de des familles (CASF), issu de la loi, précise les compétences que doit exercer l'autorité organisatrice :

1 Recenser les besoins des enfants âgés de moins de trois ans et de leurs familles en matière de services aux familles, ainsi que les modes d'accueil disponibles sur leur territoire ;

Cette compétence vise à identifier les besoins des familles en matière de soutien à la parentalité et d'accueil du jeune enfant (nombre de places d'accueil requises, type d'accueil, accessibilité financière et géographique, etc...) et à recenser l'offre d'accueil, individuel (assistants maternels) ou collective (crèches) présente sur la commune ou l'intercommunalité.

2 Informer et accompagner les familles ayant un ou plusieurs enfants âgés de moins de trois ans ainsi que les futurs parents ;

Il s'agit de garantir à la hauteur de ses moyens et de manière adaptée aux besoins de son territoire la bonne information des parents et des futurs parents sur l'offre d'accueil des jeunes enfants disponible dans la commune (publique et privée). Organiser et structurer une offre d'accompagnement à la parentalité pour tous les parents. Via la création à compter du 1^{er} janvier 2026 de Relais Petite Enfance (RPE).

Pour Evreux Portes de Normandie, ces deux premières compétences sont mises en œuvre depuis le transfert de compétence par l'intermédiaire des RPE développés sur le territoire.

3 Planifier, au vu du recensement des besoins, le développement des modes d'accueil ;

Cette compétence vise à fixer des objectifs de création de places d'accueil à court ou moyen terme, en identifiant les zones prioritaires à couvrir et les modalités d'accueil à favoriser au regard des besoins des familles. La convention Territoriale Globale (CTG) conclue avec la CAF répond aux objectifs attendus de cette compétence.

4 Soutenir la qualité des modes d'accueil mentionnés.

Les communes doivent œuvrer à la montée en qualité de tous les modes d'accueil. Dans ce cadre, les actions menées chaque année par les RPE et les établissements, accompagnés par la CAF permettent la mise en œuvre de formations, de rencontres et de journées thématiques.

► **DB2025.045 - Bibliothèque - Indemnité d'intervention d'un réalisateur le 21 novembre 2025**

Vu la diffusion du documentaire « La tristesse un peu, la passion toujours » à la bibliothèque municipale de Normanville le vendredi 21 novembre 2025,

Les membres du conseil municipal donnent un avis favorable pour :

- L'intervention du réalisateur, Olivier HEMON (HEMS)
- Le versement d'une indemnité de 150 euros (Cent cinquante euros) à Monsieur Olivier HEMON.

Monsieur Olivier HEMON doit fournir une attestation pour cette prestation accompagnée d'un relevé d'Identité Bancaire.

Cette dépense sera imputée au compte 6218.

Délibération adoptée à l'unanimité

► **DB2025.046 - Groupe Scolaire – Etude encadrée & recrutement d'un agent contractuel.**

Mise en place de l'étude encadrée

Suite à un sondage réalisé auprès des parents, 17 enfants se sont inscrits pour l'étude encadrée.

Lors du conseil d'école du 10 juin 2025, il n'a pas été dégagé de solutions pour la constitution d'un groupe de 12 élèves, autre que le tirage au sort.

Un groupe de 12 étant un nombre maximal pour que l'encadrant puisse accompagner chacun d'eux.

Le conseil municipal ne valide pas cette proposition par tirage au sort, estimant que la priorité devrait être accordée aux enfants dans les classes de CE2 à CM2.

De ce fait, les enfants de CP et CE1 ne pourront pas être accueillis à la rentrée scolaire 2025-2026.

S'agissant du lieu, au regard d'investissements nécessaires et d'un lieu peu adapté (projet initial : utilisation de la salle polyvalente de l'école primaire), le conseil municipal opte pour une localisation dans la classe n°3.

Ces modifications adoptées par le conseil municipal ont pour principal objectif, l'intérêt de l'enfant.

Création d'un poste contractuel

► Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

► Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 – 1° ;

► Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir l'étude encadrée d'enfants du Groupe scolaire de Normanville

Il est également introduit, l'avis d'opportunité d'installation d'extension ou de transformation d'un établissement d'accueil du jeune enfant. Ainsi, la loi renforce à compter du 1^{er} janvier 2025, la place des autorités organisatrices dans le processus d'autorisation de nouveaux projets de crèche. Les AO rendront un avis obligatoire sur l'opportunité d'installation d'un établissement d'accueil de droit privé au regard des besoins du territoire.

Or, les statuts actuels de la Communauté d'agglomération Evreux Portes de Normandie disposent que relève de ses compétences facultatives :

« Petite enfance :

- Construction, aménagement, entretien, gestion et coordination des : multi accueil collectifs, crèche familiale, halte-garderie, micro-crèche, relais assistantes maternelles
- Elaboration et mise en œuvre des dispositifs contractuels relatifs à la Petite Enfance. »

Au regard du nouveau contenu de l'article L. 214-1-3 du CASE il apparaît nécessaire de clarifier le champ d'intervention de la Communauté d'agglomération Evreux Portes de Normandie en intégrant à ses statuts la notion d'AO de l'accueil du jeune enfant, ainsi que la nouvelle définition des compétences petite enfance.

Ainsi, eu égard à la définition actuelle des statuts de la Communauté d'agglomération Evreux Portes de Normandie relatifs à la petite enfance, il est proposé de préciser ce périmètre d'action en détaillant les 4 compétences déclinées ci-dessus.

A cet effet, la majorité qualifiée des deux tiers au moins des conseils municipaux représentant plus de la moitié de la population, ou de la moitié au moins des conseils municipaux des communes représentant les deux tiers de la population, devra délibérer dans les mêmes termes. Dès lors que cette majorité qualifiée est obtenue, l'arrêté actant du transfert de compétence est prononcé par le représentant de l'État dans le département.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles 1.5211-1, 1.5211-5, 1.521117, L5211-17-2 et 1.5216-5 ;

Vu le Code de l'action sociale de des familles, notamment l'article 1.214-1-3 ;

Vu la loi 11⁰2023-1196 du 18 décembre 2023 pour le plein emploi, modifiant le code de l'action sociale et des familles (CASF) ;

Vu l'arrêté préfectoral DELE/BCL/2020-04 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération Evreux Portes de Normandie ;

Vu la délibération 2025-04-01-35 du Conseil communautaire en date du 1^{er} avril 2025 ;

Les membres du Conseil municipal de Normanville :

_ AUTORISENT le transfert de la compétence autorité organisatrice de l'accueil du jeune enfant à la Communauté d'agglomération Evreux Portes de Normandie en complétant la compétence actuelle « Petite enfance » :

« - Organisation de l'accueil du jeune enfant à travers :

- 1- Le recensement des besoins des enfants âgés de moins de trois ans et de leurs familles en matière de services aux familles, ainsi que les modes d'accueil disponibles sur leur territoire ;
- 2- L'information et l'accompagnement des familles ayant un ou plusieurs enfants âgés de moins de trois ans ainsi que des futurs parents ;
- 3- La planification, au vu du recensement des besoins, du développement des modes d'accueil (intégrant la gestion de structures d'accueil et Relais Petite Enfance) ;
- 4- Le soutien à la qualité des modes d'accueil. »

Délibération adoptée à l'unanimité

► Commissions EPN

Commission 1 : ATTRACTIVITE

Attractivité économique – Tourisme - Enseignement supérieur & Recherche - Développement des usages numériques – Aménagement du territoire – Mobilités – Soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie – Lutte contre les nuisances sonores et la pollution de l'air

Commission 2 : EAU

Eau et assainissement – Grand Cycle de l'Eau – Biodiversité

Commission 3 : EQUILIBRE TERRITORIAL

Equilibre territorial et social de l'habitat - Politique de la ville — CISP - Cohésion sociale – Emploi – Petite enfance – Accueil des gens du voyage – Fourrière animale

Commission 4 : VOIRIE/GESTION DES DECHETS

Voirie – Stationnement - Gestion des déchets - Propreté

Commission 5 : FINANCES

Finances – Grand équipements

► Groupe Scolaire - Compte rendu du conseil d'école le 10 juin 2025

Rentrée 2025- Effectifs et répartition

14 enfants Petite Section – 19 enfants Moyenne Section – 21 enfants CP – 16 enfants CE1 – 18 enfants CE2 – 23 enfants CM1 – 17 enfants CM2

Soit 140 enfants pour la prochaines rentrée scolaire 2025-2026.

- PST CAP NORD EST - Comité de pilotage du 27 mai 2025
- EPN - Bureau communautaire du 27 mai 2025
- EPN - Commission 5 - Convocation du 12 juin 2025
- EPN - Compte-rendu de la commission 4 (voirie) du 28 mai 2025
- EPN - Commission 2 - 11 juin 2025
- EPN - Commission 1 - Attractivité - le 3 juin 2025
- EPN Conférence des maires du 17 juin 2025

☒ Fermeture technique du réseau cuivre : Février 2027 pour Normanville

☒ Monsieur MABIRE présente l'expérimentation sur l'aide au covoiturage pour les étudiants : Blablacar Daily – Une plateforme de mise en relation des conducteurs et des covoiturés définissant des points de rencontres et de déposes, après inscription en ligne.

Aide de l'EPN pour les trajets compris entre 5 et 40 kms du domicile de l'étudiant, situé sur le territoire de l'EPN.

Pour les passagers, gratuité des 10 premiers trajets, puis 50 centimes d'euros les trajets suivants.

☒ Monsieur MABIRE signale que le nouveau site internet EPN est finalisé. La commune fera la mise à jour du site après les élections municipales de mars 2026.

☒ Stratégie Eau potable 2025-2030

Monsieur VIVIER rappelle qu'en 2008-2009, le taux de tétrachloroéthylène était supérieur à la limite de qualité en vigueur l'eau sur la commune de Normanville.

La commune de Normanville a dû être raccordée au réseau d'eau d'Evreux (Navarre/Arnières-sur-Iton)

Le réservoir (forage avec surpresseur) située près des coteaux, route communal n°11 (VC11 : route du monument aux morts menant au Boulay-Morin) à Normanville appartient au Syndicat d'Evreux Nord.

Le sujet sera à l'ordre du jour du prochain conseil communautaire pour un transfert à l'agglomération du forage, du réservoir et du surpresseur et une remise en service à moyen terme du forage par l'EPN.

☒ Fonds de Concours – Evolution du règlement des Fonds de Concours

A compter du 1^{er} janvier 2026, le montant maximum annuel pouvant être octroyé par commune est prévu à la baisse :

- 10 % maximum de l'enveloppe pour une commune soit 200 000 € au lieu de 300 000 €
- Diminution de la participation EPN de 30 % si la commune ne sollicite pas les financeurs possibles sur le projet.

COURRIER DU MAIRE

- Préfecture de l'Eure – Consultation concernant le projet de publication du Profil environnemental intitulé « Les paysages de Normandie » dont la réalisation est coordonnée par la DREAL.
 - Chambre régionale des comptes - Rapport observations définitives sur la Communauté d'Agglomération Evreux Portes de Normandie
 - EPN - Règlement de collecte – Pouvoir de police de collecte de déchets
 - EPN - Contes et légendes - Recherche points de collecte
 - Département - Véloroute V2703 Vél'Iton – Ouverture
- Mise en place du site internet : www.eureavelo.fr
- AXIONE - Congrès Union des Maires le 18 juin 2025
 - Mail de Monsieur Pierre LE MEILLEUR résidant au Domaine des Pêcheurs, signalant le bon sens non respecté par les riverains du lotissement concernant les périodes à respecter pour la taille et l'élagage des haies.

QUESTIONS ET SUJETS DIVERS

- PST - Projet Animation Battle Neuf jeudi 23 octobre 2025 à la salle des fêtes de Normanville



- Préfecture de l'Eure – Charte Agrivoltaïsme
- Doctrine normande concernant l'application en 2025 de la réglementation Agrivoltaïsme/Photovoltaïque au sol.

